
DESTINATAIRES : À l'ensemble du personnel du CISSSMO

EXPÉDITRICE : Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion

DATE : 5 mai 2022

OBJET : **Banque de vacances lors de taux double
(AM 2022-003 et AM 2022-008)**

Dans le cadre des mesures incitatives, pour le personnel des catégories 1-2-3-4 et 5 (pharmaciens et sage-femme) qui effectuait une prestation de travail à temps complet dans une semaine, la mesure prévoyait en plus du paiement à taux double, l'accumulation d'une demi-journée ($\frac{1}{2}$) de vacances en banque pour chaque quart complet ou 2 quarts de 4 hrs dans une installation 24/7 de temps supplémentaire effectué. Par contre, pour le personnel retraité et les embauches temporaires (COVID), ces heures cumulées seront monnayées et non banquées.

Cette banque peut être utilisée depuis le 1^{er} mai en indiquant le code de paie VAC5V (Vacances 5^e vague) dans votre relevé de présence. Malheureusement, vous ne pouvez pas visualiser actuellement le solde de la banque, il sera disponible sur votre relevé de paie du 19 mai seulement. Par contre, ces heures peuvent tout de même être utilisées à compter de la paie se terminant le 7 mai. L'ajustement de la banque que vous verrez sur votre relevé du 19 mai sera pour les quarts effectués entre le 16 janvier et le 23 avril. Le dernier ajustement de cette banque se fera sur la paie déposée le 16 juin pour les quarts effectués entre le 24 avril et le 14 mai.

Prendre note que le personnel qui effectuait une prestation de travail à temps partiel pouvait être admissible au paiement du temps supplémentaire à taux double, mais n'avait pas droit à l'accumulation de vacances.

Pour plus d'information sur cette mesure incitative, vous pouvez consulter la page intranet :

<https://intranet.ciasssmo.rtss.qc.ca/fr/page/covid-19/mesures-incitatives-reconnaissance-et-mesures-de-soutien>

Pour les questions sur cette mesure :

prime.remuneration.ciasssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration.

NL